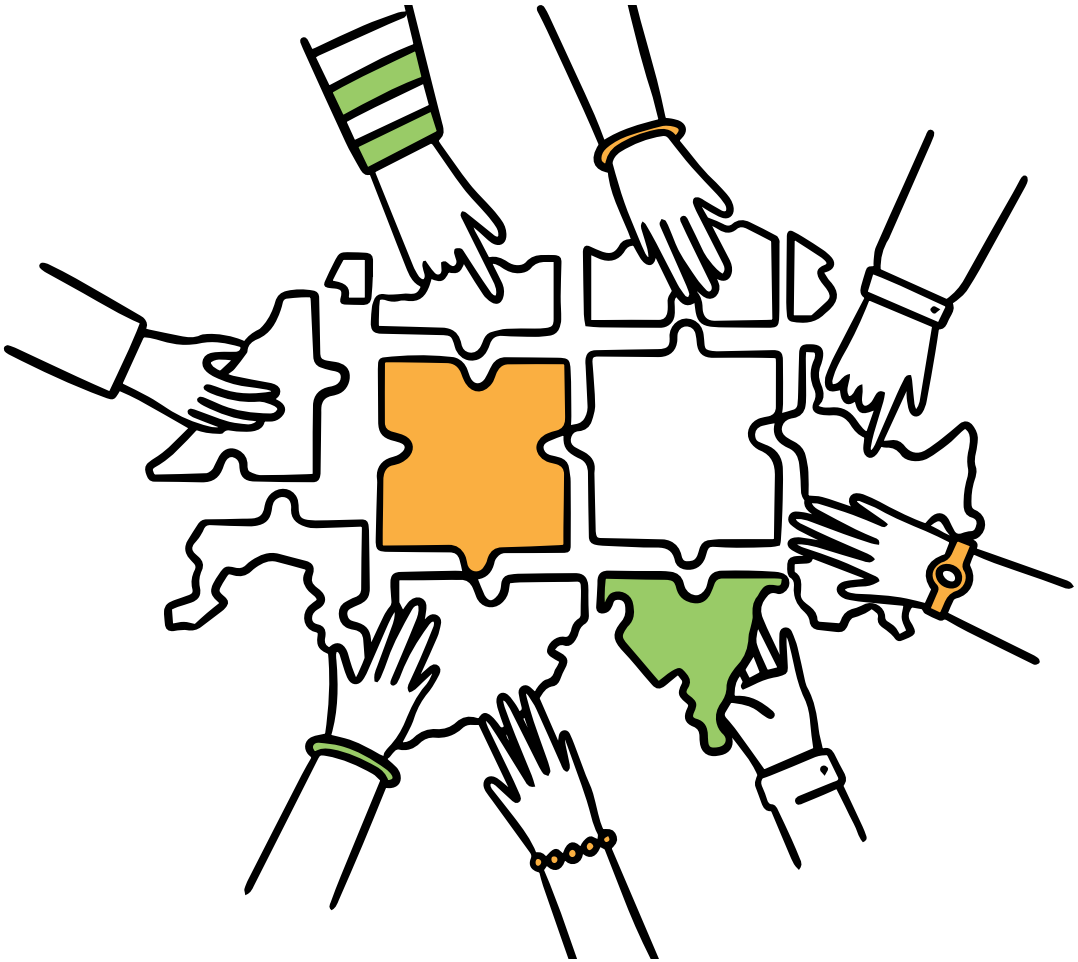
Manifeste

en faveur de la promotion nationale de l'engagement bénévole



Nous, les organisations signataires, nous engageons en faveur de la promotion et de la reconnaissance de l'engagement bénévole. Nous souhaitons lancer une réflexion sur la manière d'en préserver l'attrait et l'intérêt pour la société. Car l'engagement bénévole est essentiel au bon fonctionnement politique, sociétal, social et culturel de la Suisse.

Par engagement bénévole, on entend …

le bénévolat.
Le bénévolat est le fait de personnes qui s'engagent dans l'intérêt général à titre volontaire et désintéressé. Cette démarche peut se dérouler dans un cadre formel ou informel. Dans le premier cas, l'activité bénévole est exercée au sein d'associations ou d'organisations actives dans les domaines sportif, récréatif, social, culturel ou environnemental. Dans le second, elle n'est pas liée à une organisation ou à une association. Il s'agit souvent d'une action spontanée menée dans l'environnement social ou le voisinage, à l'exclusion des cercles familial et amical.

les charges honorifiques.
Ce type spécifique de bénévolat formel se caractérise par l'exercice d'un mandat d'une durée définie conféré lors d'une élection, par exemple au sein du comité d'une association.

L'engagement bénévole constitue …

une ressource inestimable.
Environ 40 % de la population suisse âgée de 15 ans et plus s'engage au sein d'organisations ou d'associations – bénévolat formel, également dit organisé – ou au profit de personnes vivant dans d'autres foyers – bénévolat informel.[1] Ce sont au total quelque 660 millions d'heures de travail qui sont fournies bénévolement chaque année, ce qui correspond, calculé sur la base des salaires moyens, à une valeur monétaire de 34 milliards de francs suisses.[2]

le ciment de la société.
Le bénévolat réunit des personnes aux profils sociodémographiques très variés qui œuvrent à la réalisation d'objectifs communs. Ainsi, il contribue à lier entre elles diverses couches de population, instaure un climat de confiance et de compréhension et favorise l'intégration et la cohésion sociales.[3]

un terrain d'apprentissage.
Le bénévolat permet à des personnes de développer de précieuses compétences techniques et personnelles. Aussi doit-il être considéré comme relevant de la formation non formelle. Les employeurs ont toujours plus tendance à attendre de leurs collaborateurs des compétences sociales, communicationnelles et individuelles («compétences clés»), qui peuvent être acquises dans le cadre d'activités bénévoles.

une précieuse contribution au bon fonctionnement de la société.
Le bon fonctionnement de la société dépend des actes solidaires de ses membres. Le bénévolat est une expression de solidarité sociale. Il crée du lien, tout en contribuant à renforcer la participation des personnes défavorisées. L'engagement de la société civile s'est ainsi avéré d'un grand soutien durant la crise du coronavirus.
Le bénévolat complète certaines prestations professionnelles et sociales et contribue à la couverture des besoins de la population. Une augmentation de la part de la population effectuant du travail bénévole va dans le sens du développement durable[4] et favorise la santé et le bien-être général[5]. Toutefois, le bénévolat n'a pas vocation à se substituer ni à faire concurrence au travail rémunéré, qu'il doit au contraire venir compléter. De même, il s'entend comme accompagnement des mesures de l'Etat social.

A l'avenir, l'engagement bénévole sera confronté aux défis que sont…

l'évolution démographique.
L'Enquête suisse sur la population active de l'Office fédéral de la statistique et l'Observatoire Bénévolat Suisse ne font pas encore apparaître de recul généralisé du bénévolat formel en Suisse.[6] Néanmoins, la disposition à s'engager à titre bénévole dans certains domaines, comme la politique ou les associations professionnelles, a diminué. De plus, beaucoup de bénévoles ont déjà atteint l'âge de la retraite et désormais, la relève n'est plus systématiquement assurée. Les exigences et la mobilité professionnelles augmentent, et cette évolution se fait au détriment de l'engagement social.

le besoin accru de prestations bénévoles.
Depuis toujours, la société civile joue un rôle complémentaire à celui de l'Etat. Alors que ce dernier est en premier lieu responsable de l'exécution des bases légales, c'est souvent de la société civile qu'émergent de nouveaux élans. Les ressources manquantes des pouvoirs publics sont compensées par l'engagement bénévole ou civil. Aujourd'hui, on assiste à une complexification constante des défis sociétaux. La transition numérique, les mutations démographiques, les pandémies ou la crise climatique sont autant de questions qui nécessitent des solutions innovantes et de nouveaux partenariats entre la société civile, l'Etat et l'économie.

la diversité des attentes des bénévoles.
Le visage de l'engagement bénévole se transforme sous l'effet de tendances telles que la flexibilité, la mobilité, l'individualisme et le gommage des frontières entre travail et temps libre. Les motivations des bénévoles évoluent elles aussi. De plus en plus, ces derniers recherchent des missions de courte durée et sans engagement, tout en aspirant à davantage de concertation et de codécision. Par ailleurs, les domaines d'intervention changent avec la transition numérique. La transformation des attentes qui se dessine place les associations et organisations ainsi que les pouvoirs publics, qui sont tributaires des miliciens, face à d'importants défis.
Une promotion ciblée de l'engagement bénévole est donc indispensable.

1 Office fédéral de la statistique (2020). Travail bénévole. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/bien-etre/travail-loisirs/travail-benevole.html

2 Office fédéral de la statistique (2017). Communiqué de presse : La valeur du travail non rémunéré se monte à 408 milliards de francs. https://www.admin.ch/gov/it/pagina-iniziale/documentazione/comunicati-stampa.msg-id-69155.html

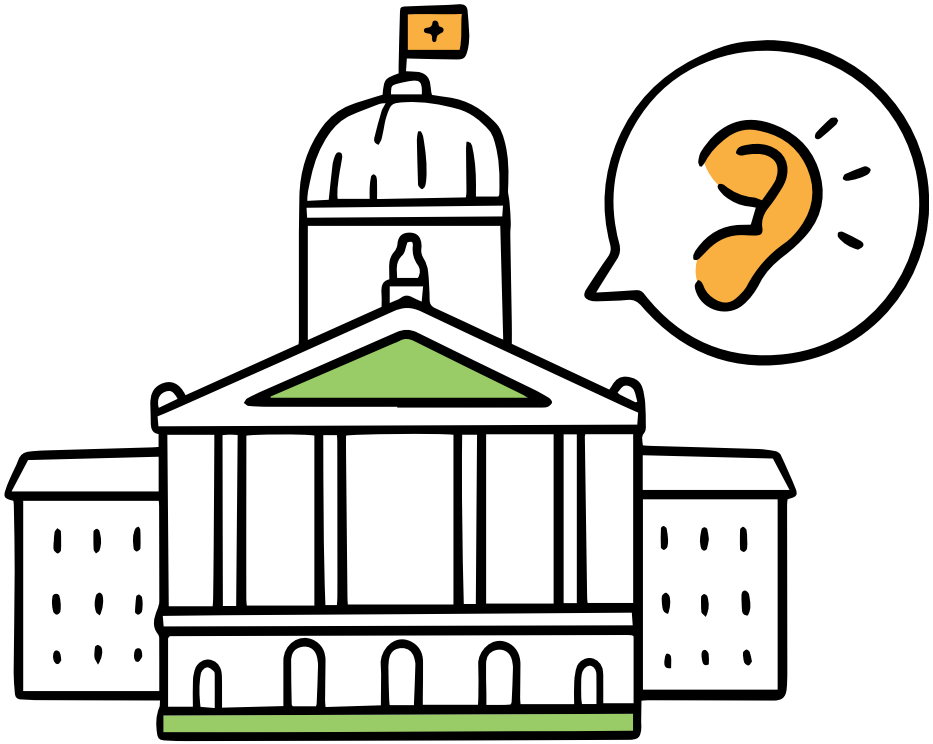
3 Studer, Sibylle / von Schnurbein, Georg (2013). Integrierte Freiwilligenkoordination. Ein Leitfaden für Schweizer NPO.

4 Office fédéral de la statistique (2018). MONET 2030 : Travail bénévole. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/16-paix-justice-institutions/travail-benevole.html

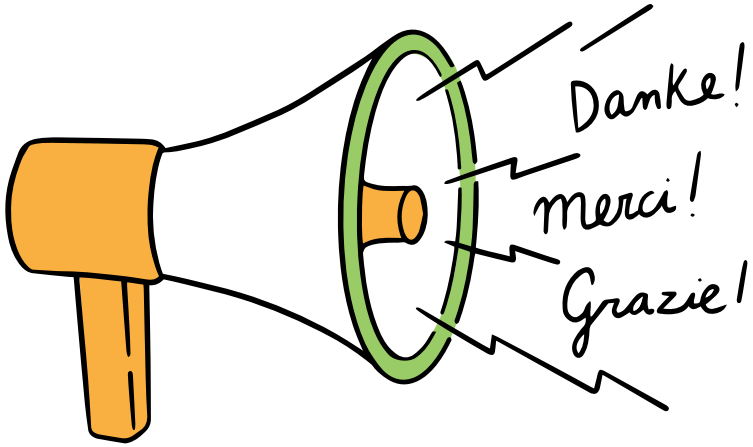
5 Ramos Romualdo / Wehner, Theo (2015). Hält Freiwilligenarbeit gesund? Erklärungsansätze und kontextuelle Faktoren. In: Wehner, Theo / Güntert, Stefan. Psychologie der Freiwilligenarbeit. Ber-lin Heidelberg: Springer.

6 Lamprecht, Markus / Fischer, Adrian / Stamm, Hanspeter (2020). Observatoire du bénévolat en Suisse 2020. Zurich: Seismo.

Pour promouvoir l'engagement bénévole, il faut …



un service compétent à l'échelle nationale.
Il est nécessaire de créer, au sein de l'administration fédérale, un service compétent pour les organisations de la société civile, pour que cette dernière, l'Etat et l'économie puissent trouver ensemble, dans un esprit de partenariat, des réponses aux défis sociétaux. Une stratégie nationale permet de promouvoir l'engagement bénévole de façon systématique en collaboration avec les cantons, les villes et les communes, dans le but d'assurer la pérennité des activités menées.



une reconnaissance publique.
Le travail des bénévoles reste souvent dans l'ombre. Sa mise en lumière ainsi que la reconnaissance et l'appréciation des prestations fournies à leur juste valeur renforcent les bénévoles dans leur action et incitent d'autres personnes à leur emboîter le pas. Les compétences acquises dans le cadre du bénévolat doivent être davantage valorisées et systématiquement reconnues. La Confédération, les cantons, les villes et les communes peuvent soutenir la reconnaissance publique de cet engagement, en attirant davantage l'attention sur la Journée internationale des Volontaires du 5 décembre ou en faisant référence au sujet sur leurs sites Internet.



la levée des obstacles administratifs et juridiques.
Pour soutenir le bénévolat, il est nécessaire de garantir un accès à bas seuil aux possibilités d'engagement et d'aplanir les obstacles. Les obligations d'autorisation, puis d'annonce, doivent, dans la mesure du possible, être supprimées pour le bénévolat formel, pour autant que les interventions satisfassent aux normes de benevol. Les extraits spéciaux du casier judiciaire, exigibles pour le contrôle d'éventuelles interdictions professionnelles (lesquelles sont également valables dans le cadre du bénévolat), doivent être délivrés gratuitement et avec un minimum de formalités. Il doit être possible de mettre à disposition, simplement et sans bureaucratie, l'espace privé et public nécessaire à l'organisation d'activités de loisirs par des bénévoles. Enfin, il convient d'alléger les exigences formelles des demandes de financement, afin que les organisations de bénévoles qui ne disposent pas d'une structure rémunérée puissent y accéder elles aussi.



un «Congé bénévolat» national pour les plus de 30 ans et une «année/ service civique volontaire» pour les moins de 30 ans.
Aujourd'hui, les travailleurs de moins de 30 ans ont droit à un congé-jeunesse non payé de cinq jours maximum pour se livrer bénévolement à des activités de jeunesse (cf. art. 329e du Code des obligations). Sur ce modèle, il convient de créer un «congé bénévolat» non payé de même durée pour les personnes de plus de 30 ans, afin qu'elles puissent s'engager à titre bénévole.
Pour les personnes de moins de 30 ans, la Suisse doit elle aussi se doter d'un dispositif à l'image de l'«année/service civique volontaire» ou du «service volontaire» qui existe dans plusieurs pays. Grâce à ce type de mesures, les jeunes sont sensibilisés à la question de l'engagement citoyen et peuvent acquérir de précieuses compétences, tandis que l'Etat et la société profitent des activités socio-caritatives et d'intérêt public fournies par ces derniers.

Folgende Organisationen unterstützen das Manifest Nationale Förderung von freiwilligem Engagement seit dem 17. November 2020:

















































